



Municipalité de Crabtree



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 10 janvier 2011 et ajournée le 24 janvier 2011, le règlement suivant a été adopté :

- Le règlement 2011-182 créant un régime de retraite simplifié pour les employés de la municipalité.

Ce règlement est entré en vigueur le 25 janvier 2011.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ à CRABTREE ce 25 janvier jour
de l'année 2011

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), LÉA KADLEAU de la municipalité
de CRABTREE
ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le
25 JANVIER 2011 entre 10h00 et 17h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 janvier 2011